

La CFTC est la seconde organisation syndicale la plus ancienne de France. Elle est au côté des travailleurs du privé comme du public et participent activement au dialogue social et à la vie de la Société depuis plus de 90 ans !

- **La naissance :**

La Révolution Française de 1789 (Loi le Chapelier des 14-17 juin 1791) interdit aux salariés de se regrouper. **Les syndicats sont contraints à une vie secrète...**

A partir de 1830-1840, les conséquences sociales de la révolution industrielle commencent à se faire sentir. Les conditions de vie insalubres des ouvriers et le travail des enfants inquiètent.

Il faudra attendre la loi du 21 mars 1884 (Loi Waldeck Rousseau) pour que les syndicats soient autorisés. **Le syndicalisme chrétien peut alors naître.**

Dès 1885, dans la région de Roubaix-Tourcoing, une équipe d'ouvriers chrétiens, autour de DECOOPMAN, tente de constituer un syndicat.

La région Rhône-Alpes n'est pas en reste. A Saint-Etienne s'organise un syndicat des passementiers et à Lyon se crée la « corporation de la soierie lyonnaise ».

L'encyclique « Rerum Novarum » (« Les choses nouvelles ») sur la condition des ouvriers est publiée le 15 mai 1891 par le pape Léon XIII. Première encyclique sur la doctrine sociale de l'Église catholique, elle reconnaît les droits des ouvriers et la question sociale.



En 1899, **Mlle Marie-Louise ROCHEBILLARD** (1860 – 1936) crée les **premiers syndicats féminins chrétiens à Lyon**. Ils resteront pendant plus d'un demi-siècle, les rares syndicats gérés par des femmes. Rappelons que les femmes n'ont bénéficié du droit de vote qu'après la 2^{ème} guerre mondiale.

Ces syndicats (syndicat des dames employées du commerce, syndicat des ouvrières de l'aiguille lyonnaise) étaient installés au 13 rue Saint-Catherine à Lyon. Une plaque a été déposée par la CFTC, le 5 mars 2008, à cette adresse, pour rendre hommage à cette pionnière du syndicalisme. (<http://www.lyon-actualites.fr/2008/03/marie-louise-rochebillard-pionniere-du.html>)

- **le rassemblement :**

1919 : Les syndicats chrétiens se rassemblent et créent **la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)**.

Si la CFTC se réfère à l'encyclique Rerum Novarum, elle retient cependant le **principe de l'élargissement du recrutement à tous les travailleurs** acceptant d'appliquer les idéaux de la morale sociale chrétienne.

La priorité de la CFTC : les plus faibles et les plus démunis.

La CFTC poursuit ces actions et développe : les bureaux de placement, les services juridiques, les caisses d'entraide, les services sociaux, les centres de formation professionnelle. Ces formations sont dispensées gratuitement par des militants. De nombreux salariés obtiennent ainsi des qualifications et des diplômes et peuvent évoluer professionnellement.

- **L'entre deux guerre : le Plan CFTC**

Publication le 15 mai 1936 du "Plan CFTC" qui propose un salaire minimum, les allocations familiales, la réduction de la durée du travail, des logements sociaux, les conventions collectives, etc.

Dans l'entre-deux-guerres, deux tendances s'affirment dans le syndicalisme : le syndicat instrument de la révolution politique ou bien le syndicat fer de lance pour transformer la société. La première se définit parfois comme **révolutionnaire**, la seconde est **réformiste**. La première est celle de la CGT, la seconde, celle de la CFTC. La CFTC s'est toujours opposée à une vision simpliste et révolutionnaire de la lutte des classes. Les deux confédérations s'opposent violemment en 1936. Dans une ambiance surchauffée, **la CFTC défend l'indépendance syndicale et la liberté du travail.**

En 1937, la CFTC compte 2000 syndicats et 400 000 adhérents.

- **La seconde guerre mondiale : la CFTC entre en résistance !**

La loi du 4 octobre 1941 dite « Charte du travail » interdit la grève et pose le principe du **syndicat unique et obligatoire**. La liberté syndicale est en danger !

La résistance s'organise, surtout dans le sud de la France, à **Chambéry, Toulouse et Lyon.**

La CFTC participe au Conseil National de la Résistance avec Jean MOULIN et à la rédaction de son programme qui prépare la généralisation des assurances sociales, des retraites complémentaires,...

C'est avec la guerre que la CFTC prend conscience qu'elle ne doit pas défendre un seul groupe professionnel.

- **L'après guerre : la liberté syndicale retrouvée**

En février 1945, le Ministère du Travail reconnaît le **caractère représentatif de la CFTC.**

La liberté syndicale revêt ensuite une valeur constitutionnelle avec son inscription au préambule de la Constitution de 1946.

Un nouveau syndicalisme chrétien est né. Il s'ouvre à tous les travailleurs sans distinction d'origine et de croyance.

En 1947, le taux de syndicalisation en France atteint 60 %. L'effectif de la CFTC est alors de 800 000 syndiqués.

- **1964 : la scission**

Au congrès de Versailles, une majorité de congressistes proposent de transformer le syndicalisme social chrétien en syndicalisme révolutionnaire CFDT.

300 délégués quittent la salle et décident de maintenir la CFTC. Ils forment un bureau provisoire et élisent Joseph SAUTY à sa tête.

Privé de son patrimoine, son matériel, ses archives, le redémarrage est difficile.

Si les sympathies ne lui manquent pas à l'extérieur, les encouragements sont maigres. A peu près personne n'y croit. Elle se heurte de surcroît à la contestation permanente de la CFDT qui va jusqu'à lui intenter un procès pour utilisation abusive du sigle CFTC.

La **CFTC a réussi son challenge** et est toujours sur le terrain aujourd'hui, portée par ses valeurs.

- La CFTC de 1965 à aujourd'hui !

La CFTC est de tous les grands combats et participe à toutes les négociations avec pour objectif de faire avancer les droits des travailleurs et de leurs famille : école libre en 1984, réforme « Fillon » sur les retraites en 2003, CPE et CNE en 2006, ...

Elle impulse des avancées sociales :

- 1968 : création de la **section syndicale d'entreprise**
- 1971 : Loi sur la formation professionnelle continue
- 1980 : la CFTC fait voter une loi qui permet aux chômeurs d'être considérés comme travailleurs (maintien du droit à la retraite).
- 1982 : Création des **chèques vacances**
- 1985 : Création de **l'allocation parentale d'éducation**
- 1986 : Création du conseiller du salarié
- 1988 : la CFTC soutient la création du **revenu minimum d'insertion** qui ouvre de nouveaux droits aux prestations sociales.
- 1995 : Le Plan Juppé, conformément à une proposition de la CFTC, crée **l'assurance universelle** permettant à tous l'accès aux soins (assurance maladie).
- 2006 : Lancement par la CFTC d'un nouveau « **Statut du travailleur** » qui sécurise les parcours de vie et aborde la question de la conciliation de la vie personnelle et professionnelle.
- 2008 : La **portabilité du DIF et des complémentaires santé et prévoyance** permet à un salarié de conserver ses avantages après une rupture de son contrat de travail (loi issue du « Statut du travailleur »)
- 2009/2010 : la CFTC propose la « traçabilité sociale ». **Un étiquetage visible des produits dont la fabrication et la distribution sont respectueuses des personnes pour permettre aux consommateurs de faire leurs achats en connaissance de cause.** « Parce qu'un être humain n'est pas un objet, mais une personne avec une valeur inaliénable, la traçabilité sociale, c'est notre avenir. »

En 2011, la CFTC tient son 51^{ème} congrès à Poitiers. Le congrès élit **Philippe Louis**, Président ; **Pascale Coton**, Secrétaire générale et **Bernard Sagez**, Trésorier.

La CFTC n'a cessé de faire la preuve de sa vitalité, d'étendre son implantation et d'accroître ses effectifs même si elle doit faire face à de nouveaux défis : crise économique mondiale, réforme de la représentativité syndicale (désormais la représentativité d'un syndicat est fonction des résultats aux élections professionnelles).

La CFTC, syndicat de construction sociale, est présente tous les jours à vos côtés pour défendre vos intérêts et vous conseiller dans vos démarches.